

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

Objet :

Requalification Ave de Béziers  
Avenant n°2 en moins-value

N° : D-2023-07-03-05

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 07 JUL. 2023

ID : 034-213401359-20230703-D2023\_03\_07\_005-DE

Après dépôt en Préfecture  
De l'Hérault le 06 JUL. 2023  
Et publication ou notification  
Du  
Le Maire : 07 JUL. 2023



SEANCE DU 3 JUILLET 2023

**Présents :** Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Béatrice RIERA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Julien PUJOL, Olivier MONROS, Julien RIBES, Ludivine ALBERT.

**Procurations :** Mme Laure GIMENO M. Claude VIDAL, Mme Solène PELLE à M. Julien RIBES, Mme Françoise CRASSOUS à M. René COUSIN.

**Secrétaire de séance :** Mme Marie CHOLLET

**Début de séance :** 18h30

Monsieur le Maire présente au conseil une proposition d'avenant n° 2 en moins-value d'un montant de 5 246.20 € HT au marché de requalification de l'avenue de Béziers détenu par l'entreprise BRAULT TP, les travaux de béton désactivé ayant été moins importants que prévu amenant une moins-value de 6 776.20 € HT et des travaux supplémentaires de réseaux secs ayant été nécessaires pour une plus-value de 1 530.00 € HT.

Montant du marché initial : 398 000.00 € HT

Avenant n° 1 : + 99 462.30 € HT portant le marché à 497 462.30 € HT

Avenant n° 2 : - 5 246.20 € HT portant le marché à 492 216.10 € HT

Il demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL**

Par 23 voix pour dont 3 procurations,

Approuve l'avenant n° 2 en moins-value d'un montant de 5 246.20 € HT portant le montant du marché à 492 216.10 € HT et,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de Requalification de l'Avenue de Béziers présenté, ainsi que toute pièce administrative, technique ou financière nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Le Maire,

Marie CHOLLET



Jean-François GUIBBERT